



V I L L E D E  
G E N È V E

**Communiqué de presse  
24 novembre 2024**

Aux représentant-e-s des médias

## **Passerelle du Mont-Blanc : le Conseil administratif prend acte de la décision populaire**

**Le corps électoral de la Ville de Genève a décidé aujourd'hui de refuser le crédit destiné aux travaux de réalisation de la passerelle piétonne du Mont-Blanc. Le Conseil administratif prend acte de ce résultat, mais relève que le problème de surcharge actuelle du pont du Mont-Blanc reste entier. La nécessité d'offrir aux piétons une traversée sécurisée de la rade séparée du trafic routier et de finaliser le U cyclable lacustre devra désormais motiver la recherche de nouvelles solutions.**

La municipalité regrette l'abandon de ce qui aurait constitué un geste architectural fort et une amélioration conséquente du confort et de la sécurité des usager-ère-s du pont du Mont-Blanc. Douze ans après le concours pluridisciplinaire qui l'avait désigné, ce projet, qui était inscrit dans les plans directeurs du Canton et de la Ville de Genève ainsi que dans l'image directrice de la Rade, devait être une étape importante vers une ville plus apaisée et constituer une réponse au fort développement actuel des mobilités actives.

Dans l'attente de nouvelles solutions pour améliorer les flux de circulation sur le pont du Mont-Blanc et ses abords, qui ne satisfont plus les besoins de ses différents usagers, le Conseil administratif regrette que la situation actuelle soit appelée à perdurer encore pour plusieurs années supplémentaires. La Ville de Genève tient cependant à relever la qualité des discussions menées avec les différentes parties qui auraient participé à plus de la moitié du financement de cette réalisation (Confédération, Canton, fondation privée), relevant ici une occasion manquée.

Ce refus ne remet pas en cause les stratégies de mobilité menées par la Ville de Genève, qui continuera à rechercher des solutions pour répondre aux défis de l'urgence climatique et à encourager les mobilités douces.

« Les circulations piétonnes et cyclistes ne sont clairement pas satisfaisantes à ce jour dans ce secteur situé à l'hypercentre de notre ville, souligne Frédérique Perler, magistrate chargée de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. La passerelle ayant été refusée, j'appelle les opposants de tous bords à prendre leurs responsabilités, à chercher et obtenir auprès du Canton des solutions, lesquelles passeront nécessairement par une redistribution des espaces disponibles sur le pont du Mont-Blanc en faveur des mobilités actives. »

**Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**  
Mme Frédérique Perler, Conseillère administrative, en contactant M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@geneve.ch